

Messieurs

Hervieux-Payette
(M^{me})
Hopkins
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Killens (M^{me})
Kristiansen
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewycky
Lumley

MacBain
MacLaren
Maltais
Manly
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Miller
Munro
(Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson
(M^{lle})
Olivier
Orlikow
Ouellet
Parker
Penner
Peppin
Peterson
Pinard
Portelance

Prud'homme
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Burnaby)
Rose
Rossi
Roy
Sargeant
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Toussignant
Turner
Waddell
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis
Young
Yurko—125.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Blenkarn
Bosley
Bradley
Cardiff
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crombie
Darling
Domm
Epp
Fennell
Fretz
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway

Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hargrave
Hawkes
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
King
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
MacDonald
(M^{lle})
MacKay
Mayer
Mazankowski
McCain

McCuish
McKinnon
McMillan
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Oberle
Paproski
Reid
(St. Catharines)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Stevens
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Wilson
Wise
Wright—64.

● (2010)

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.)

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir une information qui n'a rien à voir avec le sujet. Je me demande si nous pourrions demander à ce porteur de bonnes nouvelles qu'est le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de nous transmettre les résultats des élections terre-neuviennes.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Je me permets de les présenter de cette façon, monsieur l'Orateur: aucun séparatiste n'a été élu.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Énergie, Mines et Ressources

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, si vous m'accordiez la parole, je prononcerais un discours sur les raisons pour lesquelles les Terre-Neuviens auraient dû voter autrement, mais j'ai toujours respecté la démocratie et je souhaite bonne chance . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député enfreint le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la législation énergétique.

—Monsieur l'Orateur . . .

Mlle MacDonald: Parlez-nous des élections à Terre-Neuve, Marc. Donnez-nous les résultats.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas votre soirée, n'est-ce pas?

Mlle MacDonald: Parlez-nous des gisements sous-marins. Parlez-nous de Hibernia.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur . . .

Mlle MacDonald: Terre-Neuve.

M. Lalonde: . . . le bill C-102, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources . . .

Mlle MacDonald: Froussard!

M. Lalonde: . . . a été présenté pour permettre au gouvernement de tenir rapidement et de façon décisive ses promesses en matière de canadienisation et de profiter des occasions qui se présentent pour répondre aux besoins énergétiques des Canadiens.

Grâce à cette modification, le gouvernement aura le pouvoir de créer des sociétés de la Couronne dans le secteur énergétique.

● (2020)

M. Clark: Combien?

M. Lalonde: A notre avis, ce projet de loi propose un juste milieu: d'une part, il investit le gouvernement des pouvoirs nécessaires pour relever effectivement les défis énergétiques nationaux, et, d'autre part, il dote le Parlement de nouveaux pouvoirs qui lui permettront de scruter et même de révoquer les pouvoirs accordés au gouvernement. Je me dois de souligner que la disposition du bill qui prévoit l'établissement de ces compagnies est de portée restreinte. Les candidates doivent être déjà constituées en société aux termes de la loi fédérale. Les entreprises ainsi acquises ou constituées pour devenir des sociétés de la Couronne sont limitées strictement au secteur énergétique et sont décrites dans le projet de loi.